

857^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 avril 2017 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Alexandra Lavoie
Marie-Claude Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2017-04-11-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section V. Administration, modifier le point 6 par :

6. Monsieur Mario Sayeur – Représentant du Canada au Championnat du monde 2017 de dynamophilie en Biélorussie – Motion de félicitations – Aide financière – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 856^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- QUE le procès-verbal de la 856^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés et prélèvements en mars 2017, qui s'élèvent à 473 232,51 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mars 2017, qui s'élèvent à 140 861,96 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mars 2017, qui s'élèvent à 140 145,18 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-04
RAPPORT FINANCIER 2016
DÉPÔT

Le directeur général et trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, dépose le rapport financier de l'année 2016, et ce, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

2017-04-11-05
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
INSPECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de quatre firmes d'ingénierie pour l'inspection intérieure et extérieure du réservoir d'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu deux soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Les Services EXP. inc.	21 550 \$
WSP Canada inc.	27 250 \$

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Services EXP. inc., pour un montant de 21 550 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat pour l'inspection intérieure et extérieure du réservoir d'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Services EXP. inc., pour un montant de 21 550 \$, taxes en sus, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-04-11-06
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE, CABINE MULTIPLACE
MODÈLE 1500, ANNÉE 2017
ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de quatre concessionnaires automobiles pour l'acquisition d'une camionnette à cabine multiplace, modèle 1500, année 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu trois soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix, taxes en sus
Nicol Auto inc.	44 088,00 \$
Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	44 171,33 \$
Garage Tardif Itée	46 625,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat de fourniture d'une camionnette, modèle 1500, année 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nicol Auto inc. pour un montant de 44 088 \$, taxes en sus, FAB Matagami, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le conseiller Éric Pinard déclare qu'il est en situation de conflit d'intérêt relativement au dossier suivant.

**2017-04-11-07
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
9, RUE ROW, LOT 1-219-21
MONSIEUR MARCEL PINARD**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Marcel Pinard, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 9, rue Row, lot 1-219-21;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 6 mars 2017;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2017-03-06-02);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 29 mars 2017, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Marcel Pinard, pour la propriété sise au 9, rue Row, lot 1-219-21, à savoir :
 - 1) fixer la marge de recul latérale de la résidence à 1,23 mètre au lieu de 2 mètres;
 - 2) fixer la marge de recul latérale du garage à 0,29 mètre au lieu de 1 mètre;
 - 3) régulariser la superficie du terrain à 539 mètres carrés au lieu de 549 mètres carrés;le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le conseiller Éric Pinard réintègre la séance.

**2017-04-11-08
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1640, BOULEVARD INDUSTRIEL, PARTIE DU BLOC 29
HARNOIS GROUPE IMMOBILIER INC.**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le cabinet Dunton Rainville s.e.n.c.r.l, avocats, mandataire de Harnois Groupe Immobilier inc., a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 1640, boulevard Industriel, partie du Bloc 29;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 6 mars 2017;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2017-03-06-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 29 mars 2017, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par le cabinet Dunton Rainville s.e.n.c.r.l, avocats, mandataire de Harnois Groupe Immobilier inc., pour la propriété sise au 1640, boulevard Industriel, partie du Bloc 29, selon le plan annexé, à savoir :
 - 1) fixer la marge de recul avant du bureau « B » à 23,85 mètres au lieu de 24 mètres;
 - 2) fixer la marge de recul avant de l'entrepôt « C » à 4,23 mètres au lieu de 24 mètres;
 - 3) fixer la marge de recul avant du bâtiment « E » à 21,79 mètres au lieu de 24 mètres;
 - 4) fixer la marge de recul avant du bâtiment « F » à 21 mètres au lieu de 24 mètres;
 - 5) fixer la marge de recul arrière du garage « D » à 8,69 mètres au lieu de 9 mètres;
 - 6) fixer la marge de recul arrière de la remise « G » à 6,12 mètres au lieu de 9 mètres;le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015;

- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-09

MONSIEUR MARIO SAYEUR

REPRÉSENTANT DU CANADA AU CHAMPIONNAT DU MONDE 2017 DE DYNAMOPHILIE EN BIÉLORUSSIE

MOTION DE FÉLICITATIONS – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Mario Sayer a participé au Championnat canadien de dynamophilie qui s'est tenu à Saguenay le 13 mars dernier;

ATTENDU QUE lors de ce championnat, monsieur Mario Sayer a terminé en deuxième place de sa catégorie, en établissant notamment un record canadien pour le volet « deadlift »;

ATTENDU QUE les résultats obtenus par monsieur Sayer l'ont qualifié pour représenter le Canada pour le Championnat du monde qui se déroulera à Minsk en Biélorussie du 14 au 25 juin prochain;

ATTENDU QUE monsieur Sayer a déposé une demande de contribution financière visant à l'aider à assumer une partie des coûts afin de pouvoir participer au Championnat du monde;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- QU'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Mario Sayer pour sa performance lors du Championnat canadien de dynamophilie qui s'est tenu à Saguenay le 13 mars dernier;
- D'AUTORISER le versement d'un montant de 1 000 \$ à monsieur Sayer pour sa participation au Championnat du monde qui se déroulera à Minsk en Biélorussie en juin prochain;
- ET DE LUI SOUHAITER bon succès lors de cette compétition.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-10
PERMIS D’AFFAIRES
« LEBLONDJ »
MONSIEUR JONATHAN LEBLOND

Dépôt pour information.

2017-04-11-11
FONDATION HOSPITALIÈRE D’AMOS INC.
PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a déjà souscrit à la campagne de financement de la Fondation hospitalière d’Amos pour les années 2006 à 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire renouveler sa participation à la campagne de financement de la Fondation hospitalière d’Amos inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– QUE la Ville de Matagami participe à la campagne de financement de la Fondation hospitalière d’Amos inc., en souscrivant pour une somme annuelle de 1 000 \$, et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2017-04-11-12
FONDATION DE L’UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE – FONDS NORD-DU-QUÉBEC
PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a déjà souscrit à la campagne de financement de l’Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour les années 2006 à 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire renouveler sa participation à la campagne de souscription de la Fondation de l’Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Fonds Nord-du-Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE la Ville de Matagami participe à la campagne de financement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Fonds Nord-du-Québec, en souscrivant pour une somme annuelle de 1 000 \$, et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-13

LOISIR SPORT BAIE-JAMES

PROGRAMME BOURSE SPORTIVE / JEUX DU QUÉBEC 2017-2018

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les programmes Bourse sportive et Jeux du Québec de Loisir Sport Baie-James ont été jumelés afin de maintenir et poursuivre le soutien financier des athlètes et des équipes du Nord-du-Québec qui progressent dans leur sport.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE CONTRIBUER financièrement, pour l'exercice financier 2017, au programme Bourse sportive/Jeux du Québec de Loisir Sport Baie-James pour un montant de 500 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-14

LOISIR SPORT BAIE-JAMES

PROGRAMME CAMPS DE VACANCES – TERRAIN DE JEUX

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James pour la tenue d'activités dans le cadre du Terrain de jeux pour la saison estivale 2017;

- ET D'AUTORISER monsieur Alexandre Paquette, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-15
LOISIR ET SPORT BAIE-JAMES
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE NOMMER le directeur des loisirs, monsieur Alexandre Paquette-Chassé comme membre actif de la Ville de Matagami pour siéger au conseil d'administration de Loisir et Sport Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-16
VILLE DE ROUYN-NORANDA
FORMATION POMPIER 1, SECTION 2 – CONTRAT DE SERVICE

Dépôt pour information.

2017-04-11-17
SERVICE DES ARCHIVES
DESTRUCTION DE DOCUMENTS
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER la destruction des dossiers tels qu'énumérés par madame Sylvie Gingras, technicienne archiviste, dans sa note de service du 3 avril 2017.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-18
CORRESPONDANCE

1. AUTRES

- a) **Administration régionale Baie-James**
 - i) Résolution n° ARBJCA-2017-02-23-13 – Appui
- b) **Centre de récupération et de bénévolat de Matagami**
 - i) Lettre du 6 avril 2017 – Remerciements
- c) **Centre Unissons la Famille**
 - i) Lettre du 3 avril 2017 – Remerciements
- d) **Commission scolaire de la Baie-James**
 - i) Procès-verbal – Séance ordinaire du Conseil des commissaires du 7 mars 2017
- e) **Grand défi MM Marche Matagamienne**
 - i) Lettre du 29 mars 2017 – Remerciements
- f) **Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue**
 - i) Rapport annuel 2016

2017-04-11-19
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – MARS 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

– D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-20
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – MARS 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-21
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – MARS 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-22
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – MARS 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Alexandre Paquette-Chassé, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-23
PISCINE MUNICIPALE
ENGAGEMENT DE PERSONNEL – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Paquette-Chassé, directeur des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER l'engagement de mademoiselle Camille Rheault au poste d'assistante-surveillant-sauveteur à la piscine municipale, et ce, en date du 10 avril 2017;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-04-11-24

**CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DES P'TITS MARINGOUINS
PROJET DE FUSION/REGROUPEMENT ET MESURES DE
REDRESSEMENT
DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET PARTICIPATION DU
MILIEU VISANT LA PÉRENNITÉ DU SERVICE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Centre de la petite enfance des P'tits maringouins de Matagami a connu des difficultés administratives et financières importantes au point de risquer sa fermeture sans une intervention majeure du ministère de la Famille;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a dû mettre en place, en novembre 2016, une Administration provisoire (mise en tutelle) afin d'assurer la gestion des opérations courantes et assurer la gouvernance;

ATTENDU QUE la titulaire de l'Administration provisoire a pu mettre en place des mesures assurant une saine gestion des ressources humaines;

ATTENDU QUE l'administration provisoire du Centre de la petite enfance des P'tits maringouins a mis en place une structure lui permettant, de façon réaliste, de revenir à l'équilibre budgétaire au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE l'administration provisoire a su proposer un scénario d'opération suffisamment intéressant pour susciter l'intérêt d'un autre centre de la petite enfance à fusionner à même ses opérations les actifs et les activités du Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins, et que ce scénario reçoit également l'assentiment du ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la fusion des deux centres de la petite enfance semble la seule avenue possible pour le maintien de l'installation de Matagami;

ATTENDU QUE l'une des conditions de réalisation de la fusion des deux centres de la petite enfance est l'élimination du déficit accumulé du Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins;

ATTENDU QU'au 31 mars 2017, le Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins a accumulé un important déficit d'opération qui est de l'ordre de 120 000 \$ selon l'information transmise par l'Administration provisoire;

ATTENDU QUE la présence d'un centre de la petite enfance représente un service essentiel pour la communauté de Matagami;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite favoriser le maintien des installations et des places du Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins pour ses citoyens;

ATTENDU QUE le plan de fusion présenté par le Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins et le ministère de la Famille permet de croire en la viabilité à long terme de l'installation;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami ne peut se porter caution du déficit accumulé du Centre de la petite enfance des P'tits maringouins.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- D'APPUYER le projet de fusion entre le Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins de Matagami et le Centre de la petite enfance Les Petits Chatons de La Sarre;
- DE CONFIRMER au ministère de la Famille que la Ville de Matagami sera partie prenante à un plan de maintien des installations de Matagami en y contribuant financièrement selon des modalités à être définies, mais que toute contribution du milieu sera affectée vers l'atteinte de l'objectif de l'équilibre budgétaire à partir du 1^{er} avril 2017 et non pas pour éponger un déficit antérieur;
- DE CONFIRMER au ministère de la Famille que la Ville de Matagami sollicitera l'appui du milieu afin de démontrer sa volonté ferme à conserver les installations de Matagami;
- QUE les présents engagements sont conditionnels à la réalisation du projet de fusion des deux centres de la petite enfance;
- QUE les présents engagements sont également conditionnels à ce que le ministère de la Famille assume le déficit accumulé du Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins de Matagami;

- QUE l’engagement de la Ville de Matagami et/ou du milieu matagamien soit effectif pour une période de transition seulement, période devant se terminer au plus tard d’ici trois ans ou à l’obtention du retour à l’équilibre budgétaire;
- ET DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à :
 - monsieur Sébastien Proulx, ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille;
 - monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministre responsable de la région du Nord-du-Québec et de l’Abitibi-Témiscamingue;
 - monsieur Jean Boucher, député d’Ungava;
 - madame Manon Barbe, administratrice provisoire, Centre de la petite enfance des P’tits maringouins.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2017-04-11-25
PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2017-04-11-26
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l’ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- DE LEVER la séance à 20 h 15.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER